

# REGLEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE NOTRE DAME DE FRANCE - MALAKOFF

## **HORAIRES**

- . Horaires d'ouverture de l'établissement : **8h/18h30**
- . Horaires de classe : **8h30/11h30 – 13h15/16h30**
- . Le midi ouverture des portes à 13h05

## **PONCTUALITE**

- Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, pour que leurs enfants arrivent à l'heure. Le respect des horaires valide le travail pédagogique des enseignants et apprend une règle de vie primordiale à vos enfants.
  - A 8H30 le matin et à 13H15 l'après-midi, le portail de l'école sera fermé. Les retardataires devront attendre avec leurs parents, à la grille de l'école, d'être raccompagnés dans leur classe par la directrice.
- Après 3 retards, la directrice contactera les familles concernées. Au retard suivant, l'enfant ne sera accepté qu'à l'heure de la récréation suivante (le matin 10h – l'après-midi 15h).
- Les enfants qui ne sont pas inscrits à la garderie (maternelle) ou à l'étude (primaire) doivent quitter l'école à 16H30 (fermeture du portail à 16H45). A partir de 17H00, l'enfant de primaire sera inscrit d'office à l'étude et en sortira à 18H. Pour les maternelles, ils seront inscrits à la garderie. Ce service sera facturé aux familles.
  - Les changements d'organisation (étude, garderie, cantine) doivent être exceptionnels. Prévenir **uniquement par Ecole Directe l'enseignante ET l'accueil.**

## **ABSENCE**

- En cas de maladie, il est demandé aux familles d'avertir au plus tôt **l'enseignante par Ecole Directe.**
- Toute absence doit être justifiée (mot des parents ; certificat médical pour les absences longues).
- Les enfants ne peuvent quitter l'école sur le temps scolaire que sur autorisation de la directrice (*formulaire à récupérer à l'accueil*) et si un adulte responsable vient les chercher (suivis thérapeutiques : orthophonie, psychomotricité ou autre).
- L'obligation scolaire et le règlement intérieur interdisent tout départ anticipé en vacances. En cas de force majeure, les parents doivent impérativement prendre contact avec le chef d'établissement. Les enseignants ne fourniront pas le travail et ne sont pas tenus de faire rattraper le retard pris par un élève en cas d'absence pour commodités personnelles.

## **SECURITE ET CIRCULATION**

- Les enfants arrivant en **trottinette ou à vélo** sont tenus d'entrer à pied dans l'établissement. Ils doivent utiliser uniquement les endroits réservés pour entreposer leurs véhicules.
- Il est interdit pour les élèves et/ou leurs parents de remonter dans la classe après 16h30, quelle que soit la raison.
- Les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l'enceinte de l'établissement sauf autorisation exceptionnelle.
- Une fois récupérés, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

## **SANTE**

- Le personnel de l'école n'est pas habilité à soigner les enfants, hormis les « petits bobos ».
- Aucun médicament ne peut être administré en dehors d'un protocole établi préalablement dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Celui-ci concerne les enfants atteints d'une maladie chronique (asthme, allergie...).
- La possession de médicaments par les élèves est interdite.
- L'école contacte les parents des enfants malades et demande aux parents de venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais.
- Seul un certificat médical autorise une dispense de sport ou de piscine.

## **TENUE ET OBJETS PERSONNELS**

- Les téléphones portables, les montres connectées, les appareils photos et les jeux électroniques ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.
- Les chewing-gums, bonbons et sucreries ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école.
- Les élèves ne doivent pas apporter d'argent.
- Il est fortement déconseillé de porter des bijoux de valeur.
- Les élèves doivent porter une tenue correcte facilitant les apprentissages et la vie en société. Ne sont pas autorisées : les tenues trop courtes ou trop décolletées, les jeans troués, les chaussures d'été (claquettes ou tongs) (par mesure de sécurité). De même, le port de l'écharpe est déconseillé (par mesure de sécurité).
- Dans la cour de récréation, seuls les ballons en mousse, les billes, des toupies, les cordes à sauter, élastiques, cartes à jouer sont tolérés. En cas de conflit, l'école s'autorise à les confisquer.
- Le maquillage et le vernis à ongles sont interdits.
- Nous vous demandons de fournir une tenue de sport adaptée (survêtement, chaussures de sport). En l'absence de tenue, votre enfant ne participera pas aux séances d'EPS.
- En maternelle, pour des raisons pratiques, le tablier/blouse en tissu est obligatoire.

## **COMPORTEMENT**

- Une attitude respectueuse et un langage correct sont exigés à l'école de la part des enfants et de toute personne entrant dans l'établissement.

## **LIAISON PARENTS/ECOLE**

### **L'école privilégie la communication par Ecole Directe.**

- Les parents sont tenus de vérifier quotidiennement les supports de communication utilisés par l'enseignante de leur enfant (agenda ou cahier de correspondance et/ou mail « Ecole Directe »).
- Utiliser l'outil de correspondance : cahier ou mail « Ecole Directe » pour prendre rendez-vous ou pour noter les informations concernant votre enfant.
- Les bulletins scolaires seront régulièrement communiqués aux familles (**LIVRET** papier en maternelle ; **LIVREVAL** en ligne, en élémentaire) : les bulletins doivent être obligatoirement signés par les parents à chaque remise.
- **Il est interdit de déposer les objets oubliés à l'ACCUEIL** (goûter, sac de sport, sac de piscine, manteau, cartable...) : un oubli est un oubli.

## **SANCTIONS**

En cas de non-respect de ce règlement, le chef d'établissement peut prendre les sanctions suivantes :

- heure(s) de retenue le mercredi.
- exclusion temporaire.
- refus de réinscription.